

D 270126-05

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026
Affichage : 30/01/2026

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 27 janvier 2026**

Sur convocation en date du 21 janvier 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 janvier 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	BURTIN Béatrice	JANODY Patrice
JACQUEMET Rodolphe	VINIÈRE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	BELQAID Zahira
JOSSERAND Raphaël		

Etaient excusés :

Annick LACOMBE a donné pouvoir à Béatrice BURTIN
Jean Luc CHEVILLARD a donné pouvoir à Bernard PERRET
Kévin CHATARD a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
Meryl BURDY a donné pouvoir à Alexis MORAND

Etaient absents :

Serge CHANEL et Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**CONVENTION DE PARTENARIAT A OBJECTIFS CULTURELS A CONCLURE
AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE –
SCENE NATIONALE DE BOURG EN BRESSE**

Entendu le rapport de M. le Maire en l'absence de Mme Annick LACOMBE, Adjointe au Maire déléguée aux actions éducatives, culturelles, intergénérationnelles et animations

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) « la scène nationale de Bourg en Bresse » s'attache à conforter le développement de son pôle d'excellence culturelle et artistique et ses actions sur le territoire de Bourg en Bresse et de son agglomération, voir sur l'ensemble du Département de l'Ain. Quant à la commune de Viriat, elle cherche à participer aux actions de diffusion culturelle afin de permettre aux viriatifs de bénéficier d'une programmation de spectacles décentralisée.

Dans ce cadre, la Scène nationale de Bourg en Bresse s'engage à décentraliser la programmation du spectacle POESIE COUCHEE #1. Deux séances du spectacle auront lieu le 25 février 2026 à 14 h 30 et 18 h 30 à l'espace Familles. 50 places seront commercialisées pour chacune des séances.

L'établissement public de coopération culturelle assure le montage et le démontage technique du spectacle, rémunère le personnel technique, prend en charge la réalisation des supports d'information et la billetterie le soir, le défraiement des artistes.

Quant à la commune de Viriat, elle s'engage à mettre à disposition la salle des familles dès la veille de la date prévue du spectacle, à diffuser les supports de communication, accueillir le public et verser un soutien financier de 1 600 € TTC à la scène nationale de Bourg en Bresse.

Un projet de convention est joint à la présente.

D 270126-05

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- adopter les termes de la convention dont un projet est joint à la présente délibération
- noter que la Commune s'engage à verser la somme de 1 600 € TTC à l'EPCC de la Scène nationale de Bourg en Bresse pour la participation à la décentralisation du spectacle POESIE COUCHEE #1
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET

A blue circular official stamp of the Municipality of Virial is partially obscured by a large, loopy black ink signature.

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

A blue circular official stamp of the Municipality of Virial is partially obscured by a black ink signature.

CONVENTION DE PARTENARIAT A OBJECTIFS CULTURELS

Entre :

L'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) – Scène Nationale de Bourg-en-Bresse
9 Cours de Verdun – Esplanade de la Comédie - 01000 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04 74 50 40 03 Courriel : claire.bouvard@theatre-bourg.com
N° de SIRET : 480 736 941 00018 Code APE : 9004Z
N° Licences d'entrepreneur de spectacle : PLATESV-R-2022-013268 (1) / PLATESV-R-013410 (2) /
PLATESV-R-2022-013411 (3)
Représenté par M. Vincent ROCHE LECCA, Directeur,
Ci après dénommé « La Scène Nationale de Bourg-en-Bresse »,
 D'une part,

et

La commune de Viriat
204 rue Prosper Convert – 01440 VIRIAT
Tél. : 04.74.47.28.60 (poste 206) Courriel : cpineau@viriat.fr
N° SIRET : 210 104 519 00017 Code APE : 8411Z
représentée par M. Bernard PERRET, Maire,
ci-après dénommée « La commune de Viriat »,
 D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet et Contexte

« La commune de Viriat » et « La Scène Nationale de Bourg-en-Bresse » souhaitent développer une collaboration visant à répondre à des objectifs de sensibilisation et d'ouverture à la culture, s'insérant dans le cadre des missions et de la politique culturelle des deux partenaires. La volonté commune des deux parties est de mettre en place une action de diffusion artistique et culturelle auprès des habitants de la commune.

- pour « La Scène Nationale de Bourg-en-Bresse », il s'agit de conforter le développement de son pôle d'excellence culturelle et artistique régionale et ses actions sur le territoire du département de l'Ain, de Bourg-en-Bresse et de son agglomération.
- pour « la commune de Viriat », il s'agit de soutenir et de participer à une action de diffusion culturelle et de permettre aux habitants de bénéficier d'une programmation de spectacles décentralisée.
- La présente convention vise à définir les modalités de cette coopération entre les parties

Article 2 - Les actions concernées

Dans le cadre de cette convention, « La Scène Nationale de Bourg-en-Bresse » s'engage à décentraliser la programmation du spectacle :

« POESIE COUCHEE #1 », le mercredi 25 février 2026 à 14h30 et 18h30

Dans la salle des familles – 171A chemin du Lavoura – 01440 VIRIAT

Soit 2 représentations à 50 places chacune

Article 3 – Les engagements de « La Scène Nationale de Bourg-en-Bresse »

- En tant que titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacle, « La Scène Nationale de Bourg-en-Bresse », en vertu de la délégation donnée par le Conseil d'Administration de l'EPCC à son directeur Vincent ROCHE LECCA, s'engage à passer et signer les contrats de cession du droit d'exploitation et d'engagement du personnel artistique et technique relatifs au spectacle défini dans l'article 2.

- « La Scène Nationale de Bourg-en-Bresse » s'engage aussi à assurer :
 - le montage et le démontage technique du spectacle en fournissant le personnel technique nécessaire,
 - la rémunération et les défraiements de son personnel technique et d'accueil, charges sociales et fiscales comprises,
 - la déclaration et le règlement des droits d'auteur relatifs au spectacle cité dans l'article 2,

- la prise en charge et la réalisation des supports d'information : conception et impression des affiches et des flyers,
- la billetterie le soir du spectacle, l'encaissement et la comptabilité des recettes,
- la souscription d'une assurance en responsabilité civile en tant qu'organisateur pour tous les dommages corporels, matériels et moraux pouvant être causés aux tiers lors du montage du spectacle et de la représentation,
- la prise en charge de l'accueil et des défraiements des artistes.

Article 4 – Les engagements de « La commune de Viriat »

« La commune de Viriat » s'est assurée de la disponibilité du lieu de représentation le jour de la représentation et déclare avoir souscrit une assurance multirisque garantissant tous risques découlant d'un dégât des eaux ou d'un incendie lors du déroulement de la manifestation et une assurance en responsabilité civile.

« La commune de Viriat » s'engage aussi à assurer :

- la mise à disposition gracieuse de l'espace de représentation en ordre de marche la veille du jour de la représentation à partir de 8h30 et le jour de la représentation jusqu'à minuit,
- la diffusion des supports de communication sur la commune : affiches et flyers,
- l'accueil du public lors de la représentation, conjointement avec « La Scène Nationale de Bourg-en-Bresse »,
- le versement d'un soutien financier de 1.600 € TTC à « La Scène Nationale de Bourg-en-Bresse ».

Article 5 – Prix des places

- le prix des places est fixé pour ce spectacle à :

- Tarif pour les adultes + Tarif réduit (chômeurs, +65 ans, comités d'entreprise partenaires, titulaires de la carte Cezam) : 14 € - adhérents : 12 €
- Tarif - 26 ans : 8 € - adhérents : 6 €

- la médiathèque de « la commune de Viriat » se charge de communiquer sur cette représentation auprès de ses usagers et de réceptionner les demandes de réservation en les communiquant au fur et à mesure à « La Scène Nationale de Bourg-en-Bresse » qui refacturera à « la commune de Viriat » les places ainsi distribuées au tarif unitaire de 12€.

Article 6 – Force majeure

Sauf pour tous les cas de force majeure prévus par la loi nécessitant la fermeture de la plupart des salles publiques qui pourraient survenir au moment de la représentation et afin de garantir l'exécution des présentes dans leur ensemble et leur détail, il est stipulé qu'un dédit forfaitaire entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des apports de chacun et du préjudice subi.

Fait à Bourg-en-Bresse, le, en deux exemplaires

Pour « La Scène Nationale de Bourg-en-Bresse »
Le Directeur,
Vincent ROCHE LECCA

Pour « La Commune de Viriat »
La Maire,
Bernard PERRET